



Droit de visite des grand parent aux enfants apres separation

Par **mymy26210**, le **22/11/2012** à **13:12**

Bonjour a tous,
je vais essayer de vous expliquer ma situation:
j ai eu deux enfants avec une personne dont je suis aujourd hui separee. nous n avons jamais ete marie.
la garde de mes deux enanfts m a ete con fiee avec un week end sur deux chez le papa et la moities des vacances scolaire. ces dispositions ont ete prises a l amiable et validees par le juge des affaires famillales. a ce niveau la tout se passe bien.
mon ex compagnon s est fachee avec sa mere. et du coup sa mere ne voit plus les enfants. elle souhaite entammer des procedures pour voire mes enfants.
a quoi dois je m attendre.
doit elle atiquer son fils?doit elle m attaquer moi vue que c est moi qui ai la garde?
quels sont ses droits et comment me preparer a tout ca...
je vous remercie d avance pour vos reponses.

Par **mymy26210**, le **25/11/2012** à **20:29**

Bonsoir

personne n a quelques infos a partager?

merci d avance...

Par **amajuris**, le **26/11/2012** à **00:53**

bjr,

selon le code civil les grands parents n'ont aucun droit sur leurs petits enfants le code civil (art.371-4) indique seulement que les enfants ont le droit d'entretenir des relations avec leurs grands parents.

les grands parents doivent faire leurs demandes auprès du JAF qui décidera en fonction de l'intérêt de l'enfant.

nul besoin d'attaquer l'un ou l'autre des parents.

cdt

Par **cocotte1003**, le **26/11/2012** à **01:03**

Bonjour, normalement c'est vers vous que va se tourner la grand-mère pour voir les enfants. le mieux serait de faire savoir par l'irar que vous êtes disposé à la recevoir à votre domicile par exemple pour l'anniversaire des enfants, pour la fête des grand-mères.... et qu'elle peut téléphoner par exemple le mercredi soir vers 19 heures. Surtout vous gardez des preuves (photos, témoignages d'amis...), cordialement

Par **maridom**, le **27/11/2012** à **10:42**

bonjour

Votre belle mère a tout à fait le droit de demander un droit de visite et la démarche qu'elle va faire sera contre les 2 parents

Les visites ne se font pas obligatoirement au domicile des parents mais chez la grand-mère aussi

Pourquoi ne pas trouver une solution à l'amiable ou faire une médiation avant qu'elle utilise le tribunal car c'est vraiment très dur à vivre pour les enfants et pour les parents c'est beaucoup de temps et d'argent dépensés pour pas grand chose

De votre côté vous pourriez devancer et puisque vous êtes au courant organiser une visite soit chez vous, soit chez votre belle mère.

Je change votre phrase "elle souhaite entamer des procédures pour voir mes enfants" en elle souhaite entamer des procédures pour voir ses petits enfants ce qui est tout à fait normal.

Pensez aussi que vos enfants ont également besoin de contacts avec leurs grands-parents

A bientôt si vous souhaitez en savoir plus